

AMENAGEMENT D'UNE ESPLANADE FACE A L'EGLISE DE LA TRINITE
EN VUE DE L'ACCUEIL DU PAPE JEAN-PAUL II

LE SECRETAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

La Municipalité de Saint-Denis a engagé, depuis le 20 février dernier, des travaux d'aménagement d'une esplanade de dix hectares, face à l'Eglise de la Trinité, entre la Route de Montgaillard et la Route-Digue, en vue de l'accueil du Pape Jean-Paul II, le 2 mai 1989.

Les travaux comprennent le nettoyage et le nivellement du sol, ainsi que la mise en oeuvre de graviers 0,30, sur une épaisseur de 10 cm environ. La voie centrale qui sera empruntée par le Pape sera revêtue d'un bitume monocouche.

Le coût des travaux, estimé à 3 000 000 F, sera pris en charge à parts égales par la Région, le Département et la Commune.

Je vous demande donc d'entériner ce projet qui a fait l'objet d'un marché négocié avec l'Entreprise G.T.O.I., conformément à l'article 312 - alinéa 4 du Code des Marchés Publics qui permet, après consultation, la passation de tel marché sans limitation de montant dans les cas d'urgence et, ce, avec l'accord exprès du Préfet.

Je vous demande également de m'autoriser à solliciter les subventions auprès de la Région et du Département.

M. LEGROS A. : Je crois que nous avons eu raison de vous interroger, tout à l'heure au sujet de l'aménagement du Parc Urbain.

Ici, en effet, il n'est plus question du Parc Urbain, mais de l'aménagement de l'esplanade face à l'Eglise de la Trinité.

LE MAIRE : Oui, vous avez eu raison de le faire.

Je mets cette affaire aux voix.

Oppositions ? Non. Abstentions ? Non. Pour ? (ensemble des Conseillers présents).

Le rapport est adopté à l'UNANIMITE.